



Blanquer p.3

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



effectifs p.6

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré — numéro 773 du 23 septembre 2017



L'édito

Emploiable et corvéable

Décidément le Medef ne recule devant rien et les dernières décisions du gouvernement sur le code du travail lui ont donné des ailes ! Non content d'avoir obtenu encore plus de flexibilité imposée aux salariés, le grand patronat entend désormais pouvoir modeler à sa guise les futurs travailleurs. Rendre les jeunes « employables » et corvéables, donner à la majorité d'entre eux un socle restreint de connaissances et compétences de « base » suivi de l'apprentissage, tandis que les futurs cadres dirigeants bénéficieraient, eux, d'une éducation plus riche, voilà ce qu'on entend dans les officines. Le système public d'éducation et ses objectifs de formation d'esprits libres dérangerait-il ? Le dernier rapport de l'OCDE fait état d'un taux supérieur à la moyenne de l'OCDE et celle des pays européens pour la part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans. Et la part des décrocheurs a également nettement diminué. Les chiffres le prouvent, le système public d'éducation français obtient des résultats.

On aimerait en dire autant du nombre d'emplois durables créés par le patronat. Chacun a en mémoire la fameuse campagne du MEDEF qui promettait la création « d'un million » en échange

d'aides publiques généreuses. Nous attendons toujours les résultats ! ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

L'US NOUVELLE FORMULE

L'US avait bien besoin d'un coup de jeune, la dernière maquette datant de 2004. Les années passent, la profession change, les manières de dire et de lire aussi. Nous avons souhaité apporter une meilleure lisibilité à travers cette nouvelle formule. Nous espérons que vous l'apprécierez. Merci à celles et ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Fonction publique

Maintenant, passer à l'action



Les fonctionnaires seront en grève et dans la rue le 10 octobre partout en France pour dire au gouvernement qu'il doit revaloriser leurs carrières, augmenter la valeur du point d'indice, améliorer leurs conditions de travail, préserver l'emploi et cesser de jeter la Fonction publique à la vindicte populaire.

Le gouvernement annonce des reculs, le mouvement social prépare la riposte.

Les derniers propos du président de la République, loin de relever de l'écart, traduisent bien sa vision de la société, une société divisée entre les « entrepreneurs » et les « fainéants », les gagnants et « ceux qui ne sont rien ». Le discours alarmiste du ministre de l'Action et des Comptes publics, surjouant l'inquiétude devant l'état du budget dont héritait le nouveau gouvernement a justifié le recul de quelques mesures promises pendant la campagne sur l'amélioration du pouvoir d'achat. La

surenchère dans la rhétorique sur la « libération des énergies », les moyens donnés à ceux censés faire repartir l'économie a débouché sur un projet de budget favorisant les plus aisés, qui sera présenté le 27 septembre. Dans la droite ligne des ordonnances démantelant le code du travail après un débat bâclé, il s'agit bien de pressurer davantage les salariés.

Des régressions

Les fonctionnaires seront particulièrement à la peine et paieront au prix fort les conséquences des choix budgétaires du fait de l'augmentation mal compensée du taux de la CSG, du retour du gel du point d'indice, du rééchelonnement prévu de certaines mesures de carrières, le ministre Darna-

nin évoquant le « mérite » de quelques-uns pour esquiver les conséquences négatives pour tous.

Mais les choix gouvernementaux ne laissent pas indifférents et, si le MEDEF applaudit, le mécontentement gagne une large frange des salariés. La journée d'action du 12 septembre a rassemblé beaucoup de monde dans les manifestations ; la FSU y a participé dans la continuité de son implication contre la loi El Khomri. Elle a fait de même le 21.

Le développement des actions dans les différents secteurs, le 12 et le 21 sur le code du travail, le 28 journée d'action des retraités, le 10 octobre dans la Fonction publique, est de nature à faire bouger le gouvernement.

Il est donc vital de réussir la journée d'action du 10 octobre, décidée à la suite de l'initiative de la FSU et réunissant toutes les fédérations de fonctionnaires dans un cadre unitaire exceptionnel.

Contre-offensive

Dans ce cadre, le SNES avec sa fédération proposera aux fédérations de l'Éducation un appel de même nature d'autant plus nécessaire que les mauvais coups n'épargneront pas l'Éducation. La rentrée a déjà été marquée dans le secondaire par les effets de la démographie, la montée des effectifs, la suppression d'emplois aidés ; or, la démographie va continuer à progresser alors que le budget 2018 ne prévoit aucune création d'emplois dans le secondaire.

Quant au dossier explosif de la réforme du bac et de l'accès à l'enseignement supérieur, il pourrait se traduire par des effets importants sur l'organisation et le contenu des formations au lycée ; les collègues en collège, eux, attendent toujours des évolutions sur l'évaluation de leurs élèves (LSU, DNB).

Concernant l'éducation prioritaire, le SNES-FSU a interpellé le ministre pour que s'ouvre enfin le dossier du classement des lycées.

Pouvoir d'achat, conditions de travail seront au cœur des revendications du 10 octobre. Le SNES-FSU appelle de ce fait l'ensemble des personnels à être en grève et participer aux cortèges le 10 octobre. ■

Frédérique Rolet

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE FSU, CGT, CFTD, CFTC, CGC, FA (AUTONOMES), FO, SOLIDAIRES ET UNSA



LE 10 OCTOBRE

Fonction publique en grève



L'agenda du SNES-FSU

les instances

- **Les 26 et 27 septembre**
Le SNES-FSU réunit son Conseil national. Il comprend les élus à la CA nationale et des représentants des S2 et S3.
- **Le 2 octobre**
Les élus du SNES siègent au BDFN (Bureau délibératif fédéral national) de la FSU.
- **Le 5 octobre**
Réunion de préparation aux États-Généraux des SEGPA avec des représentants du SNEP, SNUEP, SNUipp et du SNPI (syndicats de la FSU).
- **Les 23 et 24 octobre**
À Bruxelles, les 60 représentants de tous les pays d'Europe dont le SNES-FSU siègeront au Comité CSEE (Comité syndical européen de l'éducation).

audiences et groupes de travail

- **Le 29 septembre → CSE**
Le SNES-FSU siègera au Conseil supérieur de l'éducation, chargé de donner son avis sur tous les textes concernant le système éducatif.
- **Le 4 octobre → AEF**
Le SNES-FSU rencontre le Directeur de l'AEF (l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger)
- **Le 4 octobre → CNEE**
Le SNES-FSU participe à la réunion plénière du CNEE (Conseil national économie et éducation)

les stages et colloques

- **Les 5 et 6 octobre → Blois**
Le SNES-FSU sera présent aux Rendez-vous de l'histoire de Blois et animera une table ronde.
- **Les 11 et 12 octobre → Stage national : les défis de la démocratisation**
Pratiques pédagogiques et inégalités avec notamment Stéphane Bonnèry, sociologue (Paris 8) et André Tricot, chercheur en psychologie cognitive (Toulouse).
- **Les 7 et 8 novembre → Stage FSU : non-titulaires**
Les non-titulaires se rassembleront le 8 novembre contre la précarité et pour la défense de leurs droits et la titularisation.
- **Les 8 et 9 novembre → Stage national collège**
Approfondissement sur la mixité sociale et scolaire dans les établissements.

paritarisme

- **Le 26 septembre**
La CAPN certifiés examine les refus de titularisation des stagiaires non soumis à un jury académique.

10 octobre → En grève avec toute la Fonction publique

Irma Après le désarroi, le temps de la reconstruction

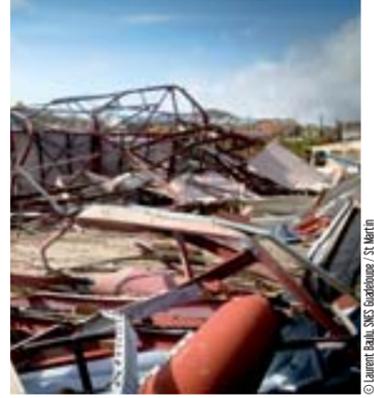
L'archipel de la Guadeloupe est dans une zone cyclonique. La saison de tous les dangers s'étend du 1^{er} juin au 1^{er} décembre.

Irma, le 9^e cyclone de la saison, est passé sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy faisant des dégâts colossaux et entraînant au moins une dizaine de morts.

Absence d'anticipation

Mais, contrairement à la communication du gouvernement, rien n'a été anticipé. Quarante-huit heures avant le cyclone, la trajectoire était connue. Cuba a déplacé un million de personnes, les États-Unis ont déplacé 6 millions de personnes, mais l'administration française a laissé passer le cyclone sans rappeler les consignes de base, sans affréter par avance de l'eau et des groupes électrogènes. Il a ensuite fallu cinq jours à l'État pour que l'aide commence à s'organiser. Une semaine après Irma, alors que le Président s'est rendu sur place pour communiquer, il n'y a toujours ni électricité, ni eau, ni communications.

90 % des habitations sont détruites, parmi lesquelles l'ensemble des infrastructures scolaires. La reconstruction



Les installations sportives du collège Soualiga. À l'arrière plan la résidence du Belvédère où habitaient de nombreux enseignants, complètement détruite.

sera longue. Mais pour ne pas ajouter de la misère à la misère, il est nécessaire que les populations locales soient employées sur les chantiers de reconstruction, il est nécessaire qu'un fonds d'urgence soit créé pour racheter le matériel scolaire nécessaire aux élèves. Il est nécessaire que l'éducation reprenne dans des conditions décentes et non sous des toiles de tente en pleine saison cyclonique, par plus de 35 °C ! ■

Guillaume Marsault

retraités

Les raisons de la colère

Les 12 000 réponses au questionnaire initié par le groupe des 9 le disent unanimement : les retraités perçoivent tous une dégradation financière de leur situation.

Les retraités touchent en moyenne 1 322 € bruts par mois (1 660 € pour les hommes, 1 007 € pour les femmes). Des privilégiés dans un pays où les dividendes ont augmenté de 11 % (le plus fort taux en Europe) et où l'ISF est réduit à l'immobilier ? Pourtant, le baromètre IFOP-Secours Populaire (14/09/2017) confirme l'appauvrissement des plus modestes et des plus âgés.

Une longue liste d'attaques

Le gouvernement n'en a cure, qui organise la baisse des pensions de 10 millions de retraités en augmentant de 1,7 point leur CSG, sans aucune compensation, et ce à partir de 1 200 € de ressources pour une personne ! La réduction scandaleuse de 5 € des APL touche par ailleurs également les retraités locataires.

Ces mesures s'ajoutent à une liste déjà longue d'attaques : hausse de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 % pour financer la perte d'autonomie,

coût d'accès aux soins en hausse, gel des pensions depuis quatre ans, reculs successifs de la date de revalorisation (d'avril à octobre en 2014 après être passée de janvier à avril en 2009), mesures fiscales régressives...

Dans la rue le 28 septembre !

L'annonce d'une revalorisation des pensions de base de 0,8 % est certes bienvenue, mais elle ne compense ni les retards, ni l'augmentation de la CSG, ni l'écart grandissant avec les actifs. Et ce d'autant que les pensions ne seront pas revalorisées en 2018, mais éventuellement au 1^{er} janvier 2019.

Les 16 millions de retraités en ont également assez du mépris d'Emmanuel Macron qui les considère comme des privilégiés, des égoïstes et des fainéants. Est-ce pour cela qu'il refuse de recevoir leurs représentants syndicaux ? Le groupe des 9 a adressé une lettre ouverte au président de la République pour exprimer son opposition à la hausse de la CSG, exiger la hausse des pensions et rappeler la place du retraité dans la société.

Le groupe des 9 appelle les retraités à participer aux initiatives unitaires dans les départements et à Paris le 28 septembre. Les retraités seront nombreux à se joindre aux mobilisations contre les réformes du droit du travail et de la Fonction publique. ■

Marjène Cahouet



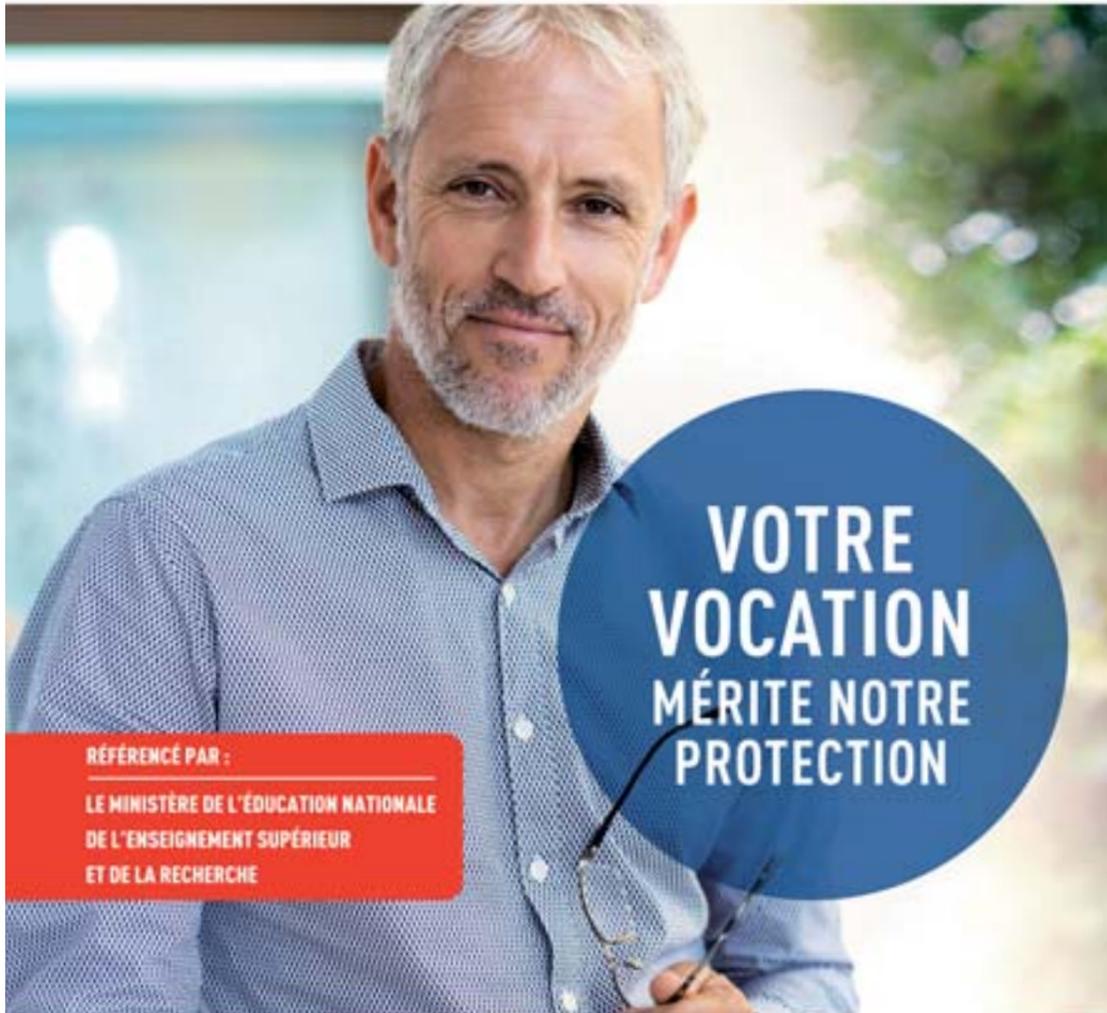
La perte sèche que constitue la hausse de leur CSG scandalise nombre de retraités.

Publicité : Association de protection des fonctionnaires de l'atelier public



réinventons / notre métier





VOTRE
VOCATION
MÉRITE NOTRE
PROTECTION

RÉFÉRENCÉ PAR :

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, CPE, DOCUMENTALISTES, COPSY,
PROFESSEURS DES BTS, PROFESSEURS DES CPGE

Profitez de toute l'expertise d'Interiale et de ses partenaires
avec des solutions adaptées à votre profession.



> Retrouvez-nous sur ite.re/educnat



Blanquer Le « ministre de la confiance »

Le ministre de l'Éducation égrène dans les médias un infini chapelet de mesures dont les plus récentes sont inquiétantes.

« Il n'y aura pas beaucoup de règles allant de haut en bas dans ce ministère, il y aura surtout de la confiance en les acteurs », « il n'y aura pas une énième loi ou une énième réforme mais plutôt une volonté de s'attacher aux problèmes concrets avec les acteurs ». Depuis ces déclarations, la « rentrée en musique » a parfaitement illustré les inapplicables injonctions descendantes auxquelles nous avait habitués la précédente ministre.

Assouplissement de la réforme, « devoirs faits », évaluation nationale des élèves de Sixième... Autant d'annonces sans concertation préalable avec les représentants des personnels et d'autres qui laissent planer un doute, par exemple sur la préparation des élèves de Terminale aux procédures d'orientation dans le supérieur, qui devraient évoluer dans l'urgence dès cette année. Une réforme plus systématique du baccalauréat devrait être annoncée en janvier pour une mise en œuvre en Première en juin 2020 car « chaque année on voit bien que c'est difficile de ne commettre aucune erreur du fait de l'ampleur de l'épreuve, c'est une des raisons pour lesquelles on réfléchit à une réforme du bac ».

Des ambitions à la baisse

Le ministre distille donc les petites phrases. « Il y aura d'autres évolutions pour le collège », disait-il en juin au Sénat, avant d'expliquer à l'Assemblée natio-



Depuis sa nomination, Jean-Michel Blanquer a multiplié les annonces répondant aux attentes des milieux les plus réactionnaires de la société française. Une partie de la presse exprime régulièrement sa satisfaction.

nale en juillet qu'il envisageait de rouvrir les dossiers du DNB et d'Affelnet. Puis en septembre, il s'agit d'y interdire les téléphones portables « ce qui est possible en Conseil des ministres doit être possible en classe », ou encore, sous couvert de résultats scientifiques dont la source n'est pas citée, de « revenir » à un « enseignement chronologique » de l'histoire et du français, soi-disant oublié. Les lycéens préparant un baccalauréat professionnel peuvent également s'inquiéter : « Il faut d'abord rappeler la vocation d'insertion professionnelle du bac pro, a fortiori

dans des domaines où il y a beaucoup d'embauches » apprend-on début septembre, le ministre qualifiant l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur de « théorique ».

« Je ne serai pas le ministre des circulaires »

Quant aux personnels, « il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement ». La revalorisation de leurs métiers passe par « le pouvoir d'achat » mais « aussi par le bien-être à l'école, l'esprit d'équipe et la bonne ambiance dans un établissement ».

Recevant le SNES-FSU lors du traditionnel contact suivant la prise de fonction, Jean-Michel Blanquer avait indiqué

qu'« il ne serait pas le ministre des circulaires » et qu'il ne faudrait pas tenir compte des annonces relayées par les médias, qui selon lui n'étaient pas fiables. Il devient difficile de suivre cette demande. Il dessine en effet progressivement un projet éducatif qui ne semble guère tourné vers l'élevation du niveau d'études et de qualification de l'ensemble d'une génération et qui semble largement se passer de l'avis des « acteurs », lesquels devront se consoler dans la « bonne ambiance » de leur établissement... La méthode des annonces par petites touches n'est pas nouvelle. Elle permet de maintenir l'attention des médias, mais elle décrédibilise auprès des personnels. ■ Valérie Sipahimalani



Question à...
Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp-FSU

Quelles premières appréciations portez-vous sur l'action du nouveau ministre ?
Pour le premier degré, deux mesures à cette rentrée : la possibilité de revenir à quatre jours. La réforme des rythmes en 2013 a suscité de fortes critiques : fatigue, pause méridienne allongée, sieste tronquée en maternelle, influence des collectivités territoriales... Au vu de ces tensions, nous avons été favorables à la possibilité d'un retour aux quatre jours. Sans pour autant que le débat sur les rythmes soit derrière nous. CP dédoublés en REP+ : la réduction de la taille des classes va dans le sens de nos revendications mais parce que cette mesure s'est réalisée au détriment du « plus de maîtres » aux premiers résultats prometteurs, du remplacement et d'ouvertures de classes, elle est insatisfaisante : on abaisse les effectifs ici, pour les augmenter là !
Le ministre utilise les médias pour entretenir les légendes urbaines : persistance de la méthode globale (qui n'a pour ainsi dire pas existé), disparition du « lire, écrire, compter » (notre pays compte le plus d'heures dans les fondamentaux), etc. Bâtir l'école de la confiance ce n'est pas s'adresser à une opinion conservatrice mais bien aux enseignants en répondant aux obligations rappelées par l'OCDE : investir dans l'école, abaisser la taille des classes, former les enseignants, augmenter les salaires. ■ V. S.

Cnesco Quelles politiques publiques pour l'éducation ?

L'université d'été du Conseil national d'évaluation du système scolaire s'est tenue les 28 et 29 août derniers.

Rassemblant les acteurs concernés (Éducation nationale, collectivités territoriales, usagers, partenaires, etc.), ces journées furent un appel à prendre du recul. Plongés dans le quotidien de nos établissements et de nos classes, nous mesurons mal notre apport au système éducatif dans son ensemble, et encore moins comment nous participons à son devenir. L'Éducation nationale semble à la fois pleine de vie dans les couloirs des collèges et des lycées, et totalement figée dans son ensemble.

Une nécessité, évaluer

Pourtant, les résultats de la recherche abondent, qui montrent le lien entre notre travail avec les élèves, et l'évolution tant du système éducatif que de la société : la population française est plus qualifiée qu'il y a vingt ans, les pratiques pédagogiques sont allées de l'avant avec les connaissances et le numérique. L'école a bougé. Mais de réformes en alternances, de zig en zag, de carottes en bâtons, quel enseignant pourrait dire dans quelle direction il doit axer son travail pour s'inscrire dans un cap commun ? L'université de Cnesco a apporté quelques pistes de réflexion sur les axes possibles d'une politique publique d'éducation au long cours.

S'interroger une fois de plus sur le sens des politiques de tricotage-détricotage

D'abord, de manière générale, il est nécessaire d'évaluer les politiques mises en place de façon à mesurer la qualité du service rendu aux usagers, notamment au regard des objectifs et des moyens mis en œuvre. Cette évaluation doit prendre en compte l'avis des citoyens, et doit être transparente. Dans l'idéal, elle devrait participer du fonctionnement de la démocratie et le renforcer. L'administration française a une bonne marge de progression possible...

Un angle mort

Les inégalités sociales sont bien documentées, ce n'est pas le cas des inégalités territoriales. Un effort de recherche est actuellement mené pour cartographier ces inégalités dans le champ scolaire.

De la carte des formations au taux d'encadrement, en passant par le portrait des personnels se dessine avec finesse une France de l'éducation à plusieurs vitesses, avec des poches où le risque d'échec scolaire est très élevé. Faudra-t-il poursuivre une politique des territoires (éducation prioritaire, par exemple) ou lancer une politique de la mobilité (permettre aux élèves de bouger pour se former) ?

Au sortir de ces deux jours, on ne peut que s'interroger une fois de plus sur le sens des politiques de tricotage-détricotage menées depuis quinze ans à l'Éducation nationale par les ministres successifs. ■ V. S.



www.cnesco.fr/fr/category/actualite-fr

académies Fusion, vers une première ?

Ce que fait le ministère pour la Normandie, laisse penser que les tenants d'académies régionales reviennent à la charge.

La rentrée 2017 dans l'académie de Rouen s'est faite sans rectrice ! Elle a été démise de son poste par le gouvernement début juillet, sans qu'un nouveau recteur soit nommé. Le ministère de l'Éducation nationale a fait ce choix, le recteur de Caen, recteur de Région académique, devant endosser aussi les prérogatives du recteur de Rouen. Cette situation ne sera possible que par une modification réglementaire que le MEN soumettra, en urgence, au comité technique ministériel du 27 septembre.

En attendant, c'est le secrétaire général de l'académie qui pallie l'absence de recteur.

Ce rapprochement entre les deux académies est un retour en arrière – l'académie de Rouen a été créée en 1964 – qui va à l'encontre des objectifs de l'époque (rapprocher les services de gestion des écoles, établissements et personnels) et inquiète quant au devenir de la situation des agents administratifs actuellement en poste au rectorat de Rouen.

Face à cette expérimentation, le SNES-FSU réclame une transparence des discussions et demande que les personnels y soient associés.

Quel avenir pour les académies ?

Même si le ministère s'en est défendu maladroitement dans une réunion réunissant les organisations syndicales le 31 août 2017, cette rentrée sans recteur ouvre évidemment la voie à une probable fusion des deux académies normandes.

Dès la loi de janvier 2015 instituant 13 Régions, l'Éducation nationale s'était interrogée sur l'avenir des académies dans ces nouvelles Régions.

Sous la pression d'organisations syndicales dont principalement la FSU, le gouvernement de l'époque renonça à regrouper les académies d'une même Région, mais a créé la fonction de recteur de Région académique, pilote du comité régional académique regroupant les recteurs de la Région. Pour le SNES-FSU, il importe d'unifier la

parole de l'État, au niveau déconcentré face aux Régions : la fonction de recteur de Région académique pouvait répondre à cet enjeu. Mais dès cette étape, la volonté du ministère d'aller au-delà de ce seul objectif a été évidente, par exemple en donnant à ce recteur de Région des compétences

L'expérimentation normande est un ballon d'essai

d'expérimentation dans de nombreux domaines.

En installant un seul recteur pour deux académies, le ministère fait un pas de plus vers des académies aux contours identiques à celui des Régions.

Le SNES et la FSU se sont opposés dès janvier 2015 à la fusion des académies, car au-delà des économies d'échelle escomptées à court terme, était présente aussi la volonté d'une régionalisation plus poussée du second degré...

De plus, la fusion des académies conduirait à celle des services, ce qui dégraderait la qualité du service public, les conditions de travail des personnels des rectorats (suppression de postes, surcharge de travail et moindre qualité du service), et la gestion des carrières de tous les personnels.

L'expérimentation normande est un ballon d'essai, mais ce qui peut peut-être fonctionner dans une Région à cinq départements n'est pas généralisable à des Régions plus importantes. ■ Marc Henriet, Michel Galin



Une Région, une académie : affaiblir l'État pour donner plus de pouvoir aux Régions sur le second degré.

post-bac Des places plutôt que le tri

Le gouvernement martèle dans la presse que l'Université ne serait pas faite pour tout le monde... Omettant de parler des capacités d'accueil et de l'offre de formation !

Une concertation est actuellement en cours (voir ci-contre). En effet, pour le ministère de l'Enseignement supérieur, il y a urgence à trouver une issue pour les 40 000 bacheliers supplémentaires qui vont venir grossir chaque année les rangs des étudiants jusqu'en 2025. Les STAPS, avec 33 000 vœux n° 1 sur APB en juin 2017 et juste un peu plus de 17 000 places disponibles, sont un exemple emblématique d'une situation de pénurie de moyens que connaissent à peu près toutes les filières. La sélection, pudiquement déguisée sous le terme de « prérequis », n'est pas une solution acceptable pour résoudre un problème de capacité d'accueil et d'offre de formation. Or, ces deux sujets, pourtant cruciaux, ne sont jamais vraiment abordés. Il faut dire que certains décideurs, en matière de BTS par exemple, à savoir les Régions, sont absents de la concertation.



Augmenter la capacité d'accueil et proposer une offre de formation ambitieuse.

La réforme vise à repenser le premier cycle universitaire. Fort opportunément, le think tank Terra Nova publie ce mois-ci un rapport sur les rythmes universitaires. Il s'agit de concevoir une licence à rythme variable et personnalisé avec la validation de modules. En filigrane, c'est bien la question de la poursuite d'études des bacheliers professionnels et tech-

nologiques qui est posée avec une année de « remise à niveau », des modules de remédiation voire la création d'un nouveau cursus dédié. Ces jeunes, qui représentent plus de la moitié des bacheliers, sont les premières victimes de la crise des affectations post-bac. Ils se voient donc signifier plus ou moins explicitement qu'ils n'ont pas vraiment leur place dans le

40 000 bacheliers supplémentaires chaque année jusqu'en 2025

supérieur sauf en IUT ou en BTS. L'apprentissage est, une fois de plus, invoqué comme la voie miracle de la poursuite d'études. Il est loin le temps où l'inspection justifiait la réforme de la voie technologique industrielle de 2010 comme relevant de la nécessité de former des ingénieurs !

Bac : le premier grade universitaire

Dans les faits, l'enseignement supérieur a abandonné le baccalauréat à l'Éducation nationale et le risque est grand de voir reléguer le premier grade universitaire au niveau d'un certificat de fin d'études secondaires. Chaque université, chaque formation semble désormais tentée de fixer ses propres règles d'affectation, amplifiant du même coup la concurrence et les inégalités qui vont avec.

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat constitue le premier grade universitaire et ouvre droit à l'affectation dans l'enseignement supérieur. Il faut, par ailleurs, une augmentation des moyens consacrés à l'orientation et notamment des postes de Psy-ÉN.

Énoncer les facteurs de réussite nécessaires aux formations supérieures doit permettre une information claire sur les exigences et les contenus des formations envisagées par le lycéen, mais ne doit pas le brider. Il faut augmenter les capacités d'accueil plutôt que sélectionner !

Claire Guéville, Thierry Reugades

Concertation post-bac

Dans le contexte d'une crise aiguë des affectations post-bac, le ministère de l'Enseignement supérieur a ouvert un cycle de consultations éclair pour une réforme applicable dès maintenant. Onze groupes de travail se réunissent jusqu'à mi-octobre pour poser les bases d'une réforme du premier cycle universitaire et interroger les principes de prérequis à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les thèmes de l'offre de formation, du renouvellement des pédagogies et de la vie étudiante sont également abordés. Les filières de la santé, des STAPS et de la psychologie font l'objet d'une attention particulière. À l'issue des groupes de travail, il y aura des annonces mais le nouveau dispositif d'affectation ne devrait être connu qu'en décembre, pour une mise en œuvre immédiate. Alors que les nouvelles règles sont inconnues, le travail d'information et d'orientation auprès des élèves doit pourtant commencer. Il est ainsi bien regrettable d'engager dans la précipitation une réforme lourde de conséquences pour la poursuite d'études des futurs bacheliers.

collège Deux nouveautés ?

Le ministre a beaucoup communiqué sur l'évaluation Sixième et sur le dispositif « devoirs faits ». Mais comment ces annonces prendront-elles corps ?

En novembre, les élèves de Sixième passeront deux épreuves de 50 minutes informatisées, correction comprise, en français et en mathématiques.

Après quelques exercices communs permettant de sonder leurs difficultés,

ils seront orientés vers une seconde série adaptée à leur niveau qui affinerait les résultats.

Évaluation Sixième

Il s'agit d'établir un diagnostic d'entrée au collège qui fera l'objet d'un retour à l'élève et à ses parents. Le ministère prétend que cette évaluation permettra de mieux aider les élèves ; cependant les items ne seront pas connus des enseignants et les résultats seront donnés sous forme de positionnement sur des compétences bien trop larges pour apporter de l'information aux collègues. À

partir de 2018, des Indicateurs de valeur ajoutée (IVAC) pourraient être calculés par établissement. Ces indicateurs pourraient avoir de l'intérêt dans le dialogue de gestion. Attention cependant à ce que la publication de ces IVAC ne renforce pas la concurrence sur le marché scolaire.

Les moyens consacrés à « Devoirs faits » seront disparates. Le ministère a envoyé un *vade-mecum* aux chefs d'établissement.

Devoirs faits

Si les financements et la formation des intervenants (Volontaires du service civique [VSC], associations, bénévoles parents ou retraités...) posent question, la crainte est réelle de voir certains personnels de direction organiser des usines à gaz numériques (cahier d'apprentissage sur l'ENT...) ou de forcer la main aux collègues pour effectuer des progressions communes. Le *vade-mecum* n'a aucune valeur réglementaire et ne doit pas devenir un outil de pilotage de la pédagogie des enseignants. L'organisation du dispositif « devoirs faits » ainsi que toutes les conventions entre l'établissement et des associations doivent recevoir l'accord du conseil pédagogique, après présentation en commission permanente.

Anne-Sophie Legrand



Des outils de mesure, d'évaluation et de remédiation. Pour qui et comment ?

Psy-ÉN Aux urnes !

En novembre, les Psychologues de l'Éducation nationale du premier et du second degré seront appelés à désigner leurs représentants aux commissions paritaires nationales et académiques.

Alors que les élections professionnelles auront lieu pour tous les personnels en décembre 2018, il peut paraître étonnant d'organiser un vote spécial pour les Psy-ÉN dès cette année. La création, à la rentrée 2017, du corps des psychologues de l'Éducation nationale, victoire du SNES et de la FSU, en est la principale raison. Les opérations de gestion qui auront lieu au cours de l'année (mutations, accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, détachement, tableau d'avancement et nomination des DCIO...) nécessitant de réunir des instances paritaires, le ministère a décidé de procéder à des élections partielles.

Le 28 novembre, par correspondance

Les Psy-ÉN voteront par correspondance dans toutes les académies avant le 28 novembre. Nous adresserons à

tous les syndiqués des informations sur les modalités pratiques du vote. Les listes seront communes aux deux spécialités et aux deux grades, classe normale et hors-classe. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, qui travaillent ensemble depuis très longtemps au sein de la FSU pour défendre nos métiers, présenteront des listes où figureront des Psy-ÉN du premier et du second degré, et où les DCIO auront toute leur place.

Obtenir de nouvelles améliorations

La création du corps unique est l'aboutissement des revendications portées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU depuis plusieurs années. Elle permet à la fois de rendre plus visible et d'affirmer la présence des psychologues dans l'École, tout en préservant les spécificités des deux spécialités, dont le travail sur l'élaboration des projets d'avenir et la contribution à la réussite scolaire dans le second degré. À la différence d'autres organisations syndicales, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU défendent un ancrage fort dans l'École et un travail en complémentarité avec les autres membres de l'équipe éducative.

Avant le 28 novembre, votez et faites voter pour les listes présentées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU. Marie-Agnès Monnier



Élections au CNED



Le 16 octobre prochain, les personnels du CNED vont élire leurs représentants au conseil d'administration et d'orientation. Les représentants du SNES, avec la FSU, défendront fermement dans ces instances les conditions de travail des personnels et le rôle éducatif et social joué par ce service public.

Provocation



Quand le MEDEF insulte la profession.

Indigne

Plusieurs enseignants ont signalé via les réseaux sociaux, dès la semaine du 11 septembre, l'existence d'un exercice de mathématiques inqualifiable dans le manuel TES/TL aux éditions Nathan 2017, collection Hyperbole. Cet exercice a soulevé l'indignation générale en proposant aux élèves de faire des calculs de pourcentage sur le nombre de migrants voyageant en barque sur la Méditerranée. Suite au tollé général sur les réseaux sociaux, les éditions Nathan ont publié un communiqué pour présenter leurs excuses et s'engager à rectifier la thématique.

nouvelles carrières Où en sommes-nous ?

Les mesures PPCR entrent progressivement en application. Qu'est-ce qui change et va changer dans les semaines à venir ?



Les mesures de revalorisation dans la nouvelle carrière ont pris effet au 1^{er} septembre.

Dans le cadre de ces mesures de revalorisation des carrières et des salaires, tous les professeurs, CPE et Psy-ÉN sont reclassés au 1^{er} septembre 2017 dans la nouvelle carrière.

En classe normale, le reclassement se fait à échelon égal. En hors-classe, les échelons sont renumérotés : le reclassement se fait à l'échelon - 1 pour les professeurs certifiés et assimilés (exemple : le 6^e échelon de la hors-classe est renuméroté 5^e), à l'échelon - 2 pour les professeurs agrégés (ex. : le 5^e échelon de la hors-classe est renuméroté 3^e).

Dans les deux cas, ce reclassement se fait avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon. Ainsi, lorsque cette ancienneté est égale ou supérieure à celle permettant d'accéder à l'échelon supérieur dans la nouvelle carrière, le reclassement se fait directement dans cet échelon supérieur, sans conservation d'ancienneté.

Comme la durée dans les échelons est raccourcie, le gain en avancement, en fonction de la situation individuelle, peut être de 6 mois à 1 an, voire 1 an et demi. En cas de gain immédiat d'échelon, l'effet financier sera rétroactif au 1^{er} septembre et figurera sur la paye d'octobre 2017 : www.snes.edu/Le-reclassement-du-1er-septembre-2017.html.

Grâce au dispositif spécial mis en place par le SNES-FSU (cf. ci-contre), de nombreux problèmes ont pu être

réglés ou sont en passe de l'être grâce aux interventions des élus auprès des rectorats. Les oublis de reclassement de certaines situations (néotitulaires, par exemple) ou des erreurs (ancienneté erronée, ASA oubliée, biadmissibles...) n'ont pas été rares dans certaines académies. L'administration a parfois également oublié de rendre le résultat accessible via I-Prof ! Les interventions continuent, les reclassements n'ayant pas encore été tous effectués.

Les « Rendez-vous de carrière »

La mise en place des « Rendez-vous de carrière » marque la refondation du système d'évaluation des personnels, de ses modalités et de son impact sur le déroulement de la carrière. Les premiers « Ren-

dez-vous de carrière » devraient avoir lieu à compter du début novembre. Afin de conseiller et d'aider les collègues concernés, le SNES-FSU a ouvert une nouvelle rubrique sur son site : www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Rendez-vous-de-carriere.html.

La classe exceptionnelle

Créé au 1^{er} septembre, ce nouveau débouché de carrière sera accessible aux collègues étant à la hors-classe et permettra d'atteindre en fin de carrière les échelles-lettre de rémunération A (professeurs certifiés, CPE, Psy-ÉN) et B (professeurs agrégés, professeurs de chaires supérieures). La première campagne de promotions, rétroactives au 1/09/2017, devrait se dérouler après les

congés d'automne. Les discussions avec le ministère fixant les modalités précises d'accès devraient se dérouler courant octobre. Le SNES-FSU informera les collègues et veillera à ce que les promotions bénéficient en priorité aux collègues les plus proches de la retraite, afin que l'indice de leur pension soit le plus élevé possible. ■

Christophe Barbillat, Xavier Marand

Suivi personnalisé

Le SNES-FSU, dans l'objectif de mieux conseiller et aider les collègues dans leur carrière, met en place de nouveaux services syndicaux. Ainsi, lors du reclassement du 1^{er} septembre, le SNES-FSU a informé individuellement chaque syndiqué, sur la base des informations qu'il nous a communiquées, de son reclassement dans la nouvelle carrière et des voies de vérification et de recours éventuels. Pour que les informations délivrées soient fiables, il est indispensable de bien vérifier les données individuelles relatives à sa carrière dans son espace de suivi à jour des données personnelles : www.snes.edu/Fiche-Personnelle-a-actualiser.html.

Les syndiqués bénéficieront ainsi d'un suivi personnalisé (« Rendez-vous de carrière », avancement d'échelon, accès à la hors-classe ou la classe

exceptionnelle...)

et d'aide pour la conduite des entretiens d'évaluation. ■



concours Inscriptions 2018

Les inscriptions au concours viennent d'ouvrir. Elles prendront fin le 12 octobre. Conseils et consignes.

La note de service concernant l'organisation des concours de la session 2018 est parue au BO n° 26 du 20 juillet 2017. Le serveur SIAC2 est ouvert pour les inscriptions du 12 septembre à 12 heures au 12 octobre à 17 heures pour l'ensemble des concours de la session 2018. Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire ! Penser aussi à noter le numéro d'inscription et à enregistrer le récapitulatif de la saisie. Pour les concours internes et réservés, enregistrer le document spécifique pour le dossier RAEP. Ce document comporte un code-barres indispensable pour l'envoi du dossier RAEP avant le 30 novembre.

Vous pouvez vous inscrire à la fois à l'agrégation, aux CAPES/T interne, externe et réservé, sous réserve de remplir les conditions d'accès à ces concours. Il est aussi possible de s'inscrire à plusieurs sections d'un même concours interne ou externe si les épreuves ne se déroulent pas en même temps. En revanche, on ne peut s'inscrire qu'à un seul recrutement du réservé.

Diplômes

L'inscription en M1 ou la détention d'un diplôme supérieur équivalent

permet de passer tous les concours du CAPES/T, CPE.

Toutefois, seule la licence est exigée pour passer les CAPES/T, CPE internes. Le troisième concours est ouvert à toute personne qui a cinq ans d'années de contrats dans le privé sans exigence de diplôme. Concernant l'agrégation, il faut être titulaire d'un master 2 à la date de résultat des épreuves d'admissibilité. Il n'est pas exigé pour les enseignants titulaires, certifié, PLP, PE.

Tous les concours Psy-ÉN, externe, interne, réservé, nécessitent d'avoir une licence et d'être, au minimum, inscrit en deuxième année de master de psychologie.

Pour plus d'information sur les conditions et modalités d'inscription, consulter le site du SNES-FSU (cf. concours/non-titulaires) et se procurer la fiche de renseignements et rester informé.

Aides à la préparation

Certains candidats aux concours peuvent, selon la circulaire du 28 juillet 2017, bénéficier d'une allocation pour la diversité dans la Fonction publique. Le candidat doit compléter un dossier sur le site de sa préfecture de Région. Cette allocation est attribuée selon des critères de ressources, de handicap, de scolarisation dans des ZUS ou de revitalisation rurale. Elle est d'un montant de 2 000 €. Date limite de dépôt le 30/09/2017. ■

Alain Billate

enseigner sa discipline Réfléchir avec le SNES-FSU

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical.

Attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de ces disciplines, il est essentiel pour le SNES-FSU que la profession prenne en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Parce que la réussite des jeunes passe par un questionnement sur leur rapport au savoir, sur le sens des savoirs et leurs modes d'apprentissage, et que nous sommes bien placés pour apporter une contribution sur ces questions et porter la parole de la profession.

Le SNES-FSU a mis en ligne sur son site des fiches disciplinaires destinées à faire connaître aux collègues syndi-

qués et non syndiqués le travail de réflexion mené, qu'ils entrent dans le métier ou qu'ils enseignent depuis plusieurs années... N'hésitez pas à les diffuser dans votre établissement, lors de stages syndicaux, réunions... sous forme numérique ou papier : www.snes.edu/Le-secteur-Contenus-presentation.html.

Figurent également sur le site des comptes rendus de stages, des réflexions collectives, des publications diverses : www.snes.edu/Contenus-pratiques-disciplines.html.

Avec des spécialistes

Le SNES-FSU travaille avec un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, représentants d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques qui permettent d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des programmes et des pratiques.



Échanger sur les disciplines et l'interdisciplinarité pour porter la parole de la profession.

Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé ; vous pouvez demander à être inscrit sur une liste de diffusion disciplinaire (courriel à contenus@snes.edu), où chacun peut exprimer son point de vue, échanger avec des collègues sur l'enseignement de sa discipline, ses contenus, les questions pédagogiques et didactiques qui la traversent, ses conditions d'exercice... et ainsi contribuer à la réflexion syndicale sur ces questions. ■

Sandrine Charrier

Plan Langevin-Wallon : 70 ans

Projet global de réforme du système éducatif élaboré à la Libération conformément au programme du Conseil national de la Résistance, le plan Langevin-Wallon a nourri les évolutions de l'Éducation : démocratisation de l'enseignement, exigence de justice sociale, culture commune, scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans... Jamais appliqué en tant que tel, il aura cependant des répercussions concrètes avec notamment la création des psychologues scolaires. La journée organisée à l'occasion de ses 70 ans par l'Association des descendants et amis de Henri Wallon prend tout son sens dans les débats actuels sur l'École.

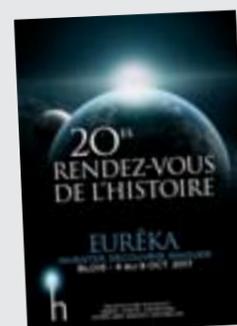
Le SNES-FSU

vous donne la parole

Joint à ce numéro de L'US, un cahier spécial congrès est adressé aux secrétaires de SI. Du « collège » aux « attentes par rapport au syndicat », en passant par « l'autonomie des établissements » et « la mixité sociale et scolaire », treize thèmes sont abordés pour dresser un constat et débattre collectivement, sur le système éducatif, le métier, le fonctionnement des établissements... Vos réponses feront l'objet de synthèses et aideront à la rédaction des textes préparatoires au congrès 2018. Soyez nombreux à répondre.

Rendez-vous de l'Histoire de Blois

Vendredi 6 octobre de 14 heures à 15 h 30, table ronde-conférence organisée par le SNES-FSU : « L'innovation comme enjeu de société : fonctions sociales, acteurs



et conflits » (amphi I du site de la Chocolaterie de l'UT), avec Mathieu Arnoux, François Jarrige, Guillaume Carnino et Liliane Hilaire-Perez. Réflexion sur les interactions entre sciences, techniques et société, sur la longue durée, et en comparant entre elles trois périodes historiques pendant lesquelles les innovations ont été au cœur des changements économiques, sociaux, voire politiques : le Moyen-Âge, les xv^e et xvii^e siècles, et le xix^e siècle.

effectifs Cote d'alerte dépassée

Après une augmentation de 43 000 en 2016, le second degré enregistre une progression de 56 000 élèves à la rentrée. Une hausse qui se concentre sur deux niveaux, la Sixième et la Terminale. Résultat dans les établissements, les effectifs explosent et de plus en plus de classes dépassent 35 élèves. De nombreux établissements sont dans l'action pour obtenir des moyens supplémentaires afin de limiter les effets négatifs des effectifs surchargés.

à Versailles Ça craque !

« 1+1 = 0 », plus d'élèves et des moyens loin d'être à la hauteur de cette augmentation, telle a été une fois encore l'équation de la rentrée dans l'académie de Versailles. La faute à une logique comptable qui prédomine sur toute autre considération. Dès la préparation de la rentrée, au printemps dernier, le SNES-FSU a dénoncé, à tous les niveaux, les conséquences désastreuses de tels choix. Mais, les yeux rivés sur la calculatrice pour tenter de faire des économies de bouts de chandelle, l'administration a imposé des dotations étriquées qui ont souvent détérioré les conditions d'accueil et d'enseignement.

Établissements en grève

Loin de se résigner, de nombreux établissements sont entrés dans l'action dès les premiers jours de septembre pour dénoncer les effectifs surchargés dans les classes et réclamer des moyens supplémentaires. Ainsi, dans le 95, au collège Wallon (REP+) de Garges-les-Gonnesse, 80 % des personnels étaient en grève le 7 septembre pour réclamer l'ouverture d'une classe de Sixième afin d'alléger les effectifs. Après une deuxième journée de grève, les personnels soutenus par le SNES-FSU 95 ont obtenu l'ouverture d'une 8^e classe de Sixième. Dans le 92, les personnels du collège Paul-Éluard (Nanterre) se sont mobilisés pour les mêmes raisons. Si quelques avancées ont été obtenues, la situation est toujours loin d'être optimale.

Vie scolaire à la diète

La rentrée est encore plus tendue dans les vies scolaires en raison d'un nombre dérisoire de créations d'emploi de CPE et de la reconduction à l'identique de la dotation en AED, alors même que les effectifs augmentent. Les vies scolaires sont donc les grandes oubliées

de la préparation de rentrée. Oubliées par l'administration mais pas par les personnels ! Dans les établissements, dès la prérentrée, appuyées par les sections SNES-FSU locales, les actions se sont multipliées. Au collège Galilée (Limay-78), après la suppression d'un demi-poste de CPE, plusieurs actions ont été organisées avec l'aide du SNES-FSU 78 (deux journées de grève, opération collège mort organisée par les parents). Après deux jours de grève, les personnels du collège Stendhal (Fosses-95) ont obtenu un demi-poste d'AED. Enfin, au lycée Léonard-de-Vinci (Saint-Michel-sur-Orge-91), après une rentrée animée (grève, pique-nique devant la DSDEN), les personnels ont obtenu un demi-poste de CPE.

Ces luttes de rentrée ont permis d'obtenir quelques moyens, mais ces derniers restent insuffisants. Rendez-vous est donc pris pour les prochains mois afin de préparer la rentrée 2018 non pas sous le joug de la calculatrice mais avec de l'ambition et des moyens pour le second degré ! ■

Section académique de Versailles

Aix-en-Provence Fainéants et cyniques

C'est le 36^e élève à la mi-septembre qui, pour les collègues du lycée de Luynes, a fait déborder le vase... Lors de la prérentrée, ils apprennent, consternés, la disparition des huit emplois en CUI qui amènera un lycée de 1 600 élèves à assurer la surveillance dans l'établissement avec 2,5 AED par jour ! Le lycée ne sera plus à même d'ouvrir l'internat le dimanche soir. Il semble tout aussi

illusoire de pérenniser les salles de travail surveillées, comme l'ouverture du foyer des élèves.

Mobilisation

Les sureffectifs des classes combinés à la perte de moyens humains ont déclenché un mouvement inédit dans l'établissement.

Il rassemble tous les corps de métiers de la communauté scolaire, des personnels TOS à la vie scolaire, en passant par les agents administratifs, tout cela dans une unanimité inconnue jusqu'alors dans l'établissement.

Le mercredi 20 septembre, c'est donc l'ensemble des personnels de l'établissement qui a débrayé une heure durant en invitant les élèves à prendre place dans la cour de récréation sous l'œil des caméras. Parallèlement, une audience est demandée au rectorat afin d'obtenir des moyens humains pour assurer la sécurité. Les parents d'élèves, informés et associés



réussite De cause à effets

La taille des classes a un impact sur la réussite scolaire, contrairement à ce qu'a longtemps asséné l'OCDE.

Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire ont montré depuis plusieurs années déjà qu'une réduction sensible des effectifs permet une hausse importante de la réussite des élèves.

Une note de l'Institut des politiques publiques (IPP), publiée ce mois-ci, met maintenant en perspective ces résultats et ceux d'autres recherches.

Si les impacts de la taille des classes sont plus importants à l'école élémentaire, ils ne sont pas négligeables au collège, la taille des classes ayant par exemple des impacts significatifs en Sixième et Cinquième sur la probabilité de redoubler (étude réalisée

en 2013 avant la mise en place des nouveaux cycles). Ils sont plus complexes à mesurer en lycée. Plusieurs études précisent que la taille des classes influence à long terme les trajectoires scolaires et l'insertion professionnelle.

Dans des classes moins chargées on observe davantage d'engagement des élèves, moins de problèmes de discipline, plus de temps passé à l'enseignement et plus de prévention que de remédiation.

Soulignons une des conclusions de l'étude de l'IPP : « la recherche récente sur la réduction de la taille des classes permet de justifier une politique volontaire de dépense publique dans l'éducation ». Chiche... ■ Sandrine Charrier

Florilège...

■ Collège Gau-Lussac, à Colombes : 29 ou 30 élèves dans les cinq classes de Sixième, au lieu de 21 l'année dernière.

■ Collège Maurice-Genevoix, à Toulon : De 20 élèves en 2013, les classes de 6^e, 5^e, et 4^e passent à 24 élèves à la rentrée, dans cet établissement REP+.

■ Lycée Germaine-Tillion du Bourget : 35 professeurs sur 40 en grève. Ils réclament la limitation des effectifs à 30 élèves. Ils sont 35 par classe en Seconde.

■ Collège-lycée Voltaire de Paris (X^e) : La cité scolaire a accueilli 500 élèves supplémentaires en quatre ans. Construite au XIX^e siècle pour 1 200 élèves, elle en compte aujourd'hui plus de 1 800.

■ Lycée Augustin-Fresnel de Caen : Mobilisation des personnels. À la rentrée le lycée comptait huit classes de 35 élèves et deux classes de 24 élèves en Seconde.

depuis le début, soutiennent également la mobilisation et ont rejoint l'action.

Tout cela aurait pu être évité. Voilà des années que les autorités connaissent la situation démographique du bassin d'Aix-en-Provence et savent que les quatre lycées existants ne sont pas en mesure d'accueillir le surcroît d'élèves. Tandis que les classes à 36 voire 37 élèves se multiplient dans les établissements de la ville, une colère sourde enfle dans les salles des profs du pays d'Aix.

Des initiatives sont déjà en cours pour coordonner la lutte et accélérer autant que possible la construction, sans cesse différée, d'un nouveau lycée.

Les pouvoirs publics ont fait preuve de fainéantise en n'anticipant pas le gonflement des effectifs mais aussi de cynisme en jetant en pâture les élèves tout en comptant sur le professionnalisme et la bonne volonté des collègues. ■

Rodolphe Pourrade

Lambertart L'inclusion, c'est en plus !

Comme dans beaucoup d'autres collèges, le collège de Lambertart (59) explose ! Une trentaine d'élèves par classe en Troisième, Quatrième et Cinquième, une division supplémentaire de Sixième ouverte tardivement pour accueillir l'afflux de nouveaux élèves. Si l'on ajoute dans les effectifs non comptabilisés du groupe classe la présence dans certains cours d'élèves en inclusion (UPE2A, SEGPA...), c'est le nombre de places assises qui manquent. Ainsi, dans les salles à pailasse conçues pour 27 élèves, l'AVS d'une élève non voyante a dû rester debout pendant les cours... Quant à la

possibilité de faire des groupes, d'autant plus nécessaire que le public est diversifié, elle est restée à la portion congrue ; seules les Troisièmes, toutes à trente, en bénéficient en sciences-physiques, tandis qu'ils existent en Sixième et en Troisième pour les SVT au prix d'heures supplémentaires pour les enseignants. La potion est amère et le fossé profond entre les discours optimistes du ministre et le réel, notamment la complexité de la gestion de classe en l'absence de moyens pour prendre en compte les besoins spécifiques de certains jeunes et faciliter une scolarité réussie. ■ Frédérique Rolet



Au collège Rosa-Parks de Gentilly (Val-de-Marne), un établissement REP, des classes surchargées ont conduit les enseignants à faire grève dès la rentrée pour réclamer davantage de moyens.



CSG Hausse à très haut risque

Le gouvernement a annoncé le transfert des cotisations sociales maladie et chômage des salariés du privé sur la Contribution Sociale Généralisée.

soit plus de 24 % des ressources du régime général et du fonds de solidarité vieillesse. Ce prélèvement a un statut hybride : c'est juridiquement un impôt, mais contrairement aux autres impôts, il est strictement affecté au financement de la protection sociale. La CSG contribue ainsi au financement de l'assurance maladie, des allocations familiales et du Fonds Solidarité Vieillesse. Elle est donc, jusqu'à présent, affectée au financement de prestations qui peuvent être perçues par des personnes qui n'ont pas ou peu contribué au système par leurs cotisations.

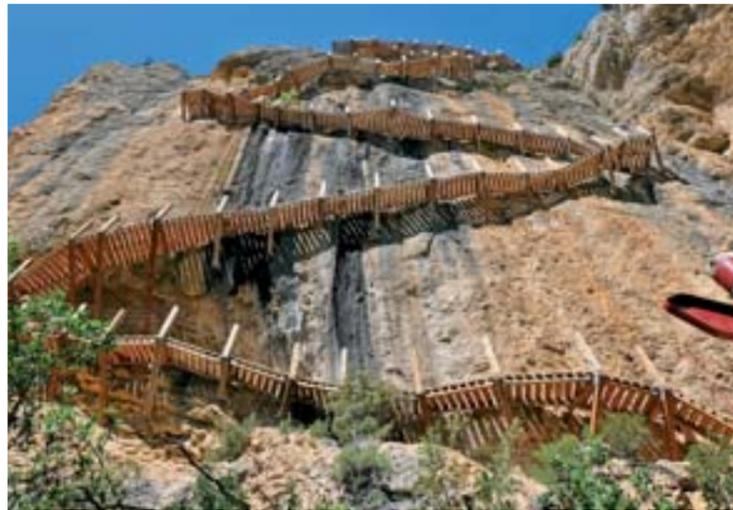
Un « forfait » chômage ?

La part croissante prise par la CSG au détriment des cotisations est cependant problématique. Elle a été légitimée par l'universalisation de l'assurance

maladie : l'universalisation des prélèvements serait le pendant de l'universalisation des droits. Mais la CSG s'inscrit du même coup dans une logique de

fiscalisation du financement de la protection sociale servant de prétexte à l'éviction des partenaires sociaux au profit du Parlement. Ce dernier décide depuis 1996 du niveau des cotisations et des prestations.

Cet automne, une nouvelle étape cruciale serait franchie avec l'universalisation du financement de l'assurance chômage. Pour l'instant, celle-ci est financée par les cotisations sur les salaires et la prestation chômage est proportionnelle aux derniers salaires. La création d'une indemnité chômage pour les indépendants financée en grande partie par les salariés constituerait une rupture majeure, puisque



Transférer le salaire brut à la « charge » de l'employeur sur la CSG à laquelle tous contribuent : la route que Macron devra emprunter pour faire accepter cette idée sera périlleuse !

ces derniers contribueraient non à se prémunir d'un risque de perte d'emploi, mais à compenser une perte de revenus liée à un risque économique qui ne les concerne en rien. Ce serait un pas décisif vers un système à l'anglaise, d'assistance et non plus d'assurance, où la prestation serait forfaitaire et non

proportionnelle aux revenus (moins de 500 € par mois au Royaume-Uni).

La perte de revenu qui en découlerait pour les individus privés d'emploi risque fort de ne pas être acceptée par l'opinion publique, d'autant plus que le gouvernement va inévitablement mettre en place un système d'as-

Quelle compensation ?

Le projet ne prévoit même pas la stricte « compensation » de l'augmentation de 1,7 point de CSG pour les fonctionnaires. Deux mesures seraient prises :

- suppression de la cotisation de solidarité (CES) de 1 % sur le traitement brut, ainsi que de la cotisation maladie (0,75 %) versée par les contractuels ;
- versement d'une indemnité différentielle censée permettre une compensation sur les traitements et les indemnités dites « pérennes » ; type ISDE. Mais, d'une part, elle ne prendrait pas en compte le versement supplémentaire de CSG sur les heures supplémentaires, ni sur l'ensemble des rémunérations dites « exceptionnelles ». D'autre part, seuls les agents en poste au 1^{er} janvier 2018 en bénéficieraient, pas les nouveaux recrutés. Inacceptable quand on connaît la faiblesse des salaires des débuts de grille ! ■

surances chômage complémentaires, qui fera la part belle à AXA et autres Médéric. Les prochaines négociations sur l'assurance chômage s'annoncent à hauts risques. ■ Hervé Moreau

Une transformation radicale de l'assurance chômage se profile

Si cette mesure est entérinée au mois de décembre par la loi de finances et celle du financement de la sécurité sociale, le taux de CSG augmentera pour tous de 1,7 point dès le 1^{er} janvier, et les cotisations salariales maladie et chômage des salariés du secteur privé seront supprimées en deux étapes. Selon le Premier ministre et le Président, cela permettrait de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des salariés actifs. Ce basculement pose un problème de compensation pour les fonctionnaires et les indépendants, et touche scandaleusement de plein fouet la grande majorité des retraités. Mais parallèlement à ces questions financières qui ont toute leur légitimité, une transformation radicale de l'assurance chômage se profile.

Un prélèvement hybride

La CSG, instituée en 1991, a entraîné l'élargissement du financement de la sécurité sociale à d'autres revenus que ceux du travail, même si la CSG sur les placements et le patrimoine ne représentent encore aujourd'hui que moins de 12 % de l'ensemble. Elle rapporte aujourd'hui plus de 90 Md€,

retraite Vers un big bang

Lors de la remise du rapport du Comité de suivi des retraites (CSR), le Premier ministre a indiqué qu'il « engagera la rénovation du système de retraite pour le rendre plus juste, tout en préservant les équilibres financiers ».

Cette année, en juillet, pour la première fois en quatre ans, le CSR a émis une recommandation consistant à « prendre les mesures nécessaires » pour « ramener le système sur une trajectoire d'équilibre », alors que, l'an dernier, l'équité entre assurés et la pérennité financière du système de retraites était garantie.

Hypothèses discutables

En cause la publication par l'INSEE de projections démographiques sur lesquelles s'est appuyé le COR en juin 2017 pour expliquer la baisse de recettes qu'il attribuait à un rapport démographique moins favorable et à un solde migratoire annuel négatif. L'an dernier, le COR estimait que le solde financier du système de retraites pourrait revenir à l'équilibre financier entre 2020-2030. Il repousse cette année l'équilibre du système à 2040.

Enfin le CSR révisé ses hypothèses relatives à fonction publique en pointant que la politique salariale de l'État (moins d'emplois, gel du point d'indice,

hausse de la part des primes) diminue la part des cotisations des fonctionnaires et sachant que ces cotisations sont supérieures à la moyenne des cotisations perçues, l'effet de structure provoque un affaiblissement des ressources pour l'ensemble du système !

Une réforme systémique ?

Les annonces sur la mise en place d'un « système de retraite universel » se précisent. Le passage à un régime par points ou en comptes notionnels aurait en réalité pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Il n'est pas démontré que la lisibilité d'un tel système serait meilleure. Et l'ajustement des pensions se faisant « mécaniquement », en fonction de la conjoncture et de l'évolution de l'espérance de vie, plus besoin de débat sur le financement des retraites !

Si l'on veut maintenir le niveau de vie des retraités, il faut nécessairement accroître les moyens de financement des régimes de retraite. Les annonces sur la réforme systémique occultent cette réalité et font le choix de la baisse des pensions, sans oser assumer ce choix vis-à-vis de l'opinion.

Pour le SNES et la FSU, il n'est pas question d'entériner des dégradations de nos systèmes de retraites, ni d'abandonner le code des pensions. ■ Erick Staëlen

contrats aidés Refuser le fait accompli

La contestation contre la suppression de ces contrats monte de toutes parts.

Dans le second degré, les suppressions portent sur des missions indispensables au bon fonctionnement des établissements, sous la responsabilité de l'État ou de celle des collectivités. Ce sont donc les missions d'administration, de vie scolaire, d'aide aux élèves en situation de handicap qui sont touchées, mais aussi celles d'entretien, la sécurité ou encore la restauration scolaire. Et cela tout particulièrement dans les académies et établissements qui concentrent le plus de difficultés sociales et pour lesquels c'est la double peine. En effet, pour ces établissements insuffisamment dotés, rectorats et collectivités locales avaient recours de manière plus importante qu'ailleurs à ces contrats. Aujourd'hui ces moyens vont disparaître en nombre de ces établissements les plus fragiles.

Précarité au carré

Double peine aussi pour les personnes concernées, déjà dans une situation



En Martinique, la quasi-totalité des établissements sont touchés par un mouvement de grève. Les parents sont dans l'action avec les profs, les chefs d'établissement en grève administrative.

précaire et qui se retrouvent sans solution ni perspective, alors qu'au mois de juin leur avait été le plus souvent promis un renouvellement de contrat.

Cette situation a conduit de nombreux collègues et lycées à se mobiliser dès la rentrée. S'appuyant sur ces mobilisations, le SNES-FSU intervient au ministère pour faire valoir les

besoins criants des établissements comme les droits des personnes au respect du droit à l'emploi et à la formation. Il interviendra au CHSCT ministériel : les conditions de travail des personnels en poste dans les établissements touchés vont en effet être profondément dégradées. ■ Fabienne Bellin

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe : H F Date de naissance _____
 Adresse _____
 Complément d'adresse _____
 CP _____ Localité _____
 Courriel _____
 Téléphone _____
 Catégorie _____ Échelon _____
 Discipline _____
 Nom de l'établissement _____
 CP étab. _____ Ville étab. _____

ADHÉREZ EN LIGNE

sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « Adhérer au SNES »



Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

migrants Délit de solidarité

Cédric Herrou accueille régulièrement des dizaines de migrants qui se reposent avant de reprendre la route. Il est devenu un symbole de l'aide et de la solidarité.

C'est donc lui que les autorités veulent abattre : sept gardes à vue, deux mises en examen, son terrain complètement encerclé par des gendarmes et des militaires. Et pourquoi ? Pour rien. Il lui est à chaque fois reproché sa solidarité avec les migrants. Pire, alors qu'il avait été partiellement relaxé en première instance, la cour d'appel d'Aix-en-Provence l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis pour avoir retiré

un « *bénéfice militant* » de l'aide aux migrants !

Une justice aux ordres ?

Il en est de même pour l'enseignant-chercheur Pierre-Alain Mannoni qui vient d'être condamné à deux mois avec sursis pour des raisons identiques. Ainsi donc, l'action militante devient criminelle. La septième garde à vue de Cédric Herrou est grotesque : il a été mis en garde à vue pour violence et séquestration sur un passeur qu'il avait lui-même dénoncé à la police, il y a un mois et demi. Il n'est bien sûr pas poursuivi.

Cela ressemble à de l'acharnement

Cela ressemble à de l'acharnement. Au-delà de Cédric et Pierre-Alain, ce sont celles et ceux qui aident les migrants qui sont visés. Pourtant, la solidarité ne doit pas faiblir, continuons à les aider !



Le 2 octobre aura lieu un nouveau procès d'aidant, celui de Raphaël Prio. Le SNES et la FSU y seront présents et appellent à participer au rassemblement. ■

Olivier Sillam

ATD Quart-monde Pour une société autrement

La misère n'est pas une fatalité, mais une violation des droits humains fondamentaux.

La journée mondiale du refus de la misère a trente ans. Créée à l'initiative de Joseph Wresinski, elle fut ensuite reconnue par l'ONU en 1992. Les études montrent que si la pauvreté a légèrement reculé dans le monde, les inégalités, elles, ont augmenté. Ainsi, tandis que 20 % de la population mondiale détiennent 90 % des richesses, près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour. On recense en France neuf millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (en dessous de 60 % du revenu médian, soit en dessous de 1 080 euros par mois pour une personne seule). Plus d'un million de personnes ont basculé dans la pauvreté en dix ans.

En France, familles en attente de logement, enfants arrivant à l'école après avoir dormi dehors, migrants parqués dans des camps, services d'urgence engorgés, associations caritatives submergées par les demandes,

jeunes en galère, chômeurs de longue durée, retraités dans la misère : telle est trop souvent la réalité du cinquième pays le plus riche du monde.

La pauvreté ne se résume pas à un problème monétaire : la précarité enfonce toujours plus la personne et la prive de ses droits.

La pauvreté n'est pas une fatalité

Associations, syndicats dont le SNES et la FSU, collectifs, dans leur diversité – 140 en tout – interpellent l'État : le gouvernement a pour devoir de mener une politique qui ne laisse personne de côté et fasse progresser la démocratie pour tous. C'est le sens de leur appel.

Avec ATD Quart-monde, il nous faut être nombreux aux initiatives prévues en régions et à Paris :

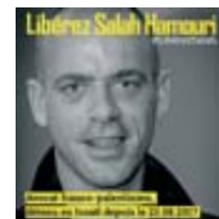
- les 14 et 15 octobre, place de la République à Paris ;
- le 17 octobre de 18 heures à 19 h 15 sur le parvis du Trocadéro avec les partenaires de la journée.

La mobilisation dans le monde et partout en France à l'adresse suivante : www.stoppauvrete.org. ■

Aurélia Sarrafin



Liberté pour Salah Hamouri... le gouvernement doit intervenir !



Le jeune avocat franco-palestinien Salah Hamouri, spécialisé dans la défense des droits humains, vient d'être arrêté et placé en détention administrative pour six mois, sans procès et sans qu'aucune charge ne soit présentée contre lui. Le SNES-FSU exige que le gouvernement israélien mette fin sans délai à la détention de Salah Hamouri, prononcée à la suite d'une arrestation parfaitement arbitraire, qui constitue une violation manifeste des droits humains, et procède

à la libération des prisonniers politiques, dont Marwan Barghouti.

En attendant, le gouvernement français doit agir auprès des autorités israéliennes pour qu'elles accordent à l'épouse de Salah Hamouri, Elsa Lefort, citoyenne française, ainsi qu'à leur fils, né en 2016 et qu'il n'a jamais eu le droit de voir, un permis de séjour à Jérusalem-Est, lieu du domicile familial, de manière à ce qu'ils puissent exercer leur droit à une vie familiale, ce qui est un droit humain fondamental.

Le gouvernement et le président Macron doivent faire preuve de la même fermeté envers le gouvernement Netanahou qu'envers celui d'Erdogan. Cela a permis la libération du journaliste français Loup Bureau, emprisonné en Turquie sous des prétextes fallacieux. Le SNES-FSU se réjouit de cette libération et demande qu'il en soit de même pour Salah Hamouri. ■

François Sauterey

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 – Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ (45) Orléans, coll. loue grande maison avec jardin, proche centre et gare, 500 €/semaine. Tél. 07 81 66 73 77

■ Venise, Rome, Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

■ Ile de Ré, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cycl., La Rochelle prox. Tél. 06 10 71 24 75

■ Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez d'une réduction de 10% sur votre cotisation auto 2017, ainsi que d'un remboursement de 50€ ou 100€ en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation. Pour plus d'informations : maif-oje.fr. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

Offre valable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM 2017 hors options. Les avantages tarifaires de 50€ ou 100€, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2018 de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation ou à l'assurance auto MAIF (50€ remboursés) ou aux deux (100€ remboursés).

L'offre Métiers de l'Éducation est comparée dans le cadre d'un accord de partenariat inclusant un contrat de souscription MAIF et FSU MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 43 90000 - 75018 Paris Cedex 13 - Société d'assurance mutuelle des Enseignants de l'Éducation - 7 rue Portefolio - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Associations de Solidarité Laïque - Association agréée par le loi de 1901 - 7 rue de Paradis - 75008 Paris.

